
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2021 PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M^{me} Marianne Talbot

ABSENTS :

- M^{me} Eugénie Brouillet
- M^{me} Danielle Boucher
- M. Marc Giroux
- M^{me} Suzanne Petit
- M. Pierre Tremblay

INVITÉS :

- M. Sylvain Boulé, directeur adjoint des ressources financières
- M^{me} Anne Martineau, directrice des ressources financières

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 8 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Un seul sujet est à l'ordre du jour, à savoir « Adoption du plan d'équilibre budgétaire 2021-2024 ».

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-09-24.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel quel.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2021-2024

Le président-directeur général informe les administrateurs que le plan d'équilibre budgétaire que leur est proposé a fait l'objet d'un travail minutieux réalisé par l'équipe de la Direction des ressources financières, en collaboration avec les autres directions. Il tient à les remercier pour la qualité du travail réalisé. Il également que le maintien de l'accessibilité de même que de la qualité des soins et services offerts à la population et le respect de la mission de l'établissement ont été une préoccupation constante des équipes. Enfin, ce plan fera l'objet d'une présentation aux autorités ministérielles dans les prochains jours.

Par la suite, M^{me} Martineau et M. Boulé présentent le plan d'équilibre budgétaire qui totalise un montant de 20,8 M\$ sur 3 ans, correspondant au déficit d'exploitation prévu au budget 2021-2022 qui a été adopté au printemps dernier, et qui exclut le coût des médicaments tel que recommandé par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Dans un premier temps, ils expliquent que les estimations budgétaires des directions ont été revues, incluant 22 initiatives qui permettront de générer une économie de 1,4 M\$. Ensuite, ils décrivent les 11 mesures d'économie qui permettront d'atteindre les résultats escomptés puis précisent que certaines d'entre elles demeurent toujours en évaluation.

En réponse aux questions des administrateurs, le président-directeur général mentionne que certaines économies découleront des travaux de réaménagement des horaires de travail qui sont en cours de même que de la mise en œuvre du plan directeur logistique, qui permettra de dégager le personnel infirmier et les préposés aux bénéficiaires des tâches qui ne sont pas de nature clinique, notamment par l'ajout de magasiniers ou de logisticiens.

La présidente du comité de vérification fait savoir que le comité a étudié le plan proposé lors de la réunion du 16 septembre dernier, que les questions des membres ont été répondues de manière satisfaisante et que les corrections proposées ont été intégrées aux documents soumis pour adoption. Elle souligne également la qualité du travail réalisé par les équipes de la Direction des ressources financières.

Sur recommandation du comité de vérification, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-09-24.2
concernant
LE PLAN D'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2021-2024
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval a adopté, le 28 mai 2021, un budget pour l'exercice financier 2021-2022 anticipant un déficit d'exploitation totalisant 20,8 M\$;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux* (c. E12.0001) prévoit qu'un établissement public doit, en cours d'année financière, maintenir l'équilibre entre ses dépenses et ses revenus. Aussi, un établissement public ne doit pas encourir de déficit à la fin d'une année financière;

CONSIDÉRANT que, malgré le contexte de pandémie et la performance financière du CHU de Québec-Université Laval à plusieurs égards, l'établissement s'est vu imposer, pour l'exercice financier 2021-2022, une compression budgétaire supplémentaire totalisant 3,955 M\$, soit 0,324 M\$ en lien avec les ressources humaines (assurance-salaire, temps supplémentaire, main d'œuvre indépendante et CNESST), 2,932 M\$ visant le programme de santé physique et 0,699 M\$ en lien avec le télétravail;

CONSIDÉRANT que l'an 3 du plan triennal des mesures de redressement déposé par le CHU de Québec-Université Laval au ministère de la Santé et des Services sociaux en mars 2019 visait des économies de 11,1 M\$, dont 8,6 M\$ restaient à définir;

CONSIDÉRANT l'obligation pour l'établissement de produire un plan de redressement visant le retour à l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval s'est engagé envers le ministère de la Santé et des Services sociaux à déposer un plan d'équilibre budgétaire au mois de septembre 2021;

CONSIDÉRANT que ces mesures ont été préparées avec la préoccupation de ne pas affecter l'accessibilité aux services dispensés par notre établissement;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'accepter le plan de mesures permettant le retour à l'équilibre budgétaire et d'autoriser le président-directeur général à le transmettre au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2021-09-24.3
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 8 h 38.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 4 octobre 2021
Résolution numéro CA 2021-10-03

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire